



## Problème avec une agence française pour location été en espagne

-----  
Par astic45

Bonjour,

Nous sommes partis à 4 familles cet été dans une villa avec piscine en espagne que nous avons réservé via une agence française, qui sous traite avec une agence espagnole.  
Coût de la villa/ 7500?

Dès le 3eme jour, nous contractons tous une double otite externe avec inflammation/ surinfection... le médecin, devant l'état identique de toute nos oreilles, nous oriente sur une bactérie dans la piscine..;  
cout du médecin/ médicament (besoin de piqures...): 1560? et 7 jours d'antibiotiques, plus de piscine  
nous nous rendons dans l'agence espagnole et demandons des analyses de l'eau de la piscine. Ils font venir le pisciniste qui se contentera de faire des tests de Ph et chlore, le tout étant bon!!! aucune recherche sur une potentielle bactérie

dès l'arrêt de nos antibiotiques, nous tombons de nouveau tous malades: vomissements diarrhées crampes abdominales douleurs musculaires maux de tête...

nous apprenons par une indiscretion du jardinier que l'eau extérieure est non potable. je précise que nous vivons à l'extérieur sur la grande terrasse qui comprend une cuisine extérieure. nous y cuisinons et y faisons la vaisselle, y buvons parfois un verre d'eau.

nous nous rendons de nouveau à l'agence espagnole à qui nous demandons des explications...elle ne nous prend pas au sérieux

nous décidons de prier plainte a la guardia civil et exigeons à l'agence des analyses d'eau de la cuisine extérieure

de retour en france nous demandons le remboursement intégral de la villa pour notamment publicité mensongère et mise en danger. nous nous appuyons également sur 2 articles L11-1 du code de la consommation "obligation pour l'agence d'informer les clients sur la location" et 1231-1 du code civil "obligation d'une jouissance paisible pour les locataires";

l'agence française nous propose 2000?, mais nous dit qu'il est impossible d'établir un lien de cause à effet entre eau non potable et maladies (notamment les otites)

elle refuse par ailleurs de nous communiquer le résultat des analyses demandées de l'eau extérieure...

ma question est la suivante/ puis je m'attendre a mieux en terme de remboursement? doit on accepter ou continuer les démarches?

sur quels articles complementaires peut on encore s'appuyer?

je vous remercie par avance pour vos réponses,  
cordialement